

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE CARTUSIANA en référence à la loi du 13 juillet 1992(décrets parus au J. O. Du 17 juin 1994) régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle.

### INSCRIPTION :

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions générales. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30 % ajouté des assurances choisies. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. La cotisation annuelle est offerte.

### PRIX :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisi, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés et ce jusqu'à 30 jours du départ.

Prix établis à la date du 01/09/2008 sur la base des cours de changes, des prestations connues à ce jour et susceptibles de réajustement .

### INFORMATION APRES INSCRIPTION

Vous recevrez une facture valant confirmation de voyage. 10 jours au plus tard avant votre départ, vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

### RESPONSABILITÉ :

#### Formalités de polices et sanitaires

Chaque participant est tenu de se plier aux formalités de police et sanitaires. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non respect de ces règlements, implique la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

#### Particularité de nos séjours et voyages

Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours; nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques et de la montagne, de la forme des participants; des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

### MODIFICATIONS DURANT LE VOYAGE

L'association agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de services d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affrêteurs, agences locales; etc..) ne saurait être confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines prestations, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

### ANNULATION - MODIFICATIONS

#### De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. En cas de désistement à plus de 45 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante trois euros (53 €) par personne non remboursable par notre assurance annulation. A partir de 45 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

+ de 45 jours : 53 € TTC  
de 45 à 21 jours : 25 % du montant  
de 20 à 8 jours : 50 % du montant  
de 7 à 2 jours : 75 % du montant  
moins de 2 jours : 100 % du montant

Pour certains voyages nécessitant l'achat de billet d'avion ou de bateau non remboursable et non échangeable, le montant de ce billet restera dû dès la date de votre inscription. Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 30 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

#### De Notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

### LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour .

## ASSURANCES

### Une assurance pour quoi faire ?

Conformément à la réglementation de notre profession, CARTUSIANA est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle.

Cependant nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une R.C et une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation - rapatriement - maladie - accident de voyage - perte ou vol de bagages - secours en montagne - interruption de voyage.

### *La marche à suivre pour couvrir les secours et le rapatriement :*

Téléphonez à votre assurance personnelle et expliquez leur que vous allez participer à un séjour à la montagne en France ou à l'Etranger le cas échéant.

Demandez leur si vous êtes couvert pour « la recherche et les secours en montagne » et « le rapatriement ».

Les deux mentions sont obligatoires pour participer à l'un de nos séjours.

- si oui, reportez votre numéro de contrat, ainsi que le nom et le téléphone de votre compagnie d'assurance, sur la fiche d'inscription.
- Si non, nous vous proposons une assurance « rapatriement et secours en montagne » pour 1 % du prix du séjour (voir ci-dessous le résumé de nos assurances)

### *La marche à suivre pour couvrir une annulation de votre part :*

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation surtout pour les séjours à l'étranger car de grosses sommes d'argent sont en jeu.

Téléphonez à votre assurance personnelle et demandez leur s'ils couvrent une annulation de votre part et sous quelles conditions et à quel prix.

- si ce n'est pas le cas nous vous proposons une assurance annulation pour 2,50% du prix du séjour (voir ci-dessous le résumé de nos assurances)

### *La marche à suivre pour couvrir les secours /rapatriement et l'annulation de votre part :*

Nous vous proposons une assurance dite « multirisques » qui permet de couvrir les deux situations pour 3% du prix du séjour (voir ci-dessous le résumé de nos assurances)

Si vous ne désirez pas souscrire à nos formules d'assurance, vous devez nous communiquer les garanties et coordonnées de votre propre assurance.

Nous vous proposons le contrat EUROP ASSISTANCE.

Un extrait des conditions générales d'assurance et des dispositions générales de garanties vous sera communiqué.